



Le 21 juillet 2011

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une convention de prêt budgétaire d'un montant de 45 millions d'euros a été signée ce jeudi 21 juillet 2011 entre MM. Sidi Ould Tah, ministre des Affaires économiques et du Développement et Gilles Lainé, directeur de l'AFD à Nouakchott, en présence de M. Vandepoorter Ambassadeur de France.

Constatant les difficultés rencontrées depuis plusieurs années par le secteur de l'électricité, difficultés dues notamment à l'augmentation des prix des produits pétroliers mais également à des facteurs plus endogènes, les Présidents français et mauritanien se sont accordés, lors de leur entretien du 27 octobre 2009 à Paris, pour trouver des solutions définitives.

La fourniture d'électricité, dans des conditions économiquement viables et techniquement satisfaisantes, est en effet un élément essentiel du développement économique, que ce soit en zones urbaine ou rurale, tant pour répondre aux besoins des populations qu'à ceux des diverses industries du pays. Les autorités mauritaniennes se sont donc engagées dans un programme d'augmentation des capacités de production mais également de restructuration du secteur.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de ces réformes. Il fait suite au prêt concessionnel de 20 millions d'euros consenti l'année passée par l'Agence française de Développement (AFD).

L'objectif visé à travers ce nouvel appui, approuvé par le conseil d'administration de l'AFD le 7 juillet, est d'appuyer les efforts de l'Etat mauritanien dans la restructuration en cours du secteur de l'électricité, notamment en assurant un retour à la viabilité financière de la SOMELEC. Cela passe à la fois par la conduite à son terme du processus de recapitalisation initié fin 2010, mais également par le financement par l'Etat du déficit d'exploitation de l'entreprise. Cette restructuration financière, pour être pérenne, doit s'inscrire dans le cadre du plan d'action pour le redressement financier de la SOMELEC, dont la mise en œuvre doit se traduire par une amélioration de la gestion interne, tant au niveau technique que financier (amélioration de la gestion commerciale notamment). Les indicateurs de gestion de la SOMELEC feront ainsi l'objet d'un suivi dans le cadre de ce prêt.

Ce prêt concessionnel de 45 millions d'euros -soit environ 17,3 milliards d'ouguiyas- en faveur de la République islamique de Mauritanie, prendra à nouveau la forme d'un appui budgétaire. Il sera décaissé en trois tranches de 15 millions d'euros chacune, sur les années budgétaires 2011 et 2012.

Cette signature concrétise un engagement pris par le Président français auprès du Président Abdel Aziz et traduit la volonté du gouvernement français d'accompagner le développement de la République islamique de Mauritanie et de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre les deux pays.